

## **Résolution AP (92) 2 relative à un système de contrôle des auxiliaires de polymérisation (coadjuvants technologiques) pour les matières et articles plastiques destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires**

Les auxiliaires de polymérisation (coadjuvants technologiques) sont les substances qui, avec les additifs (dont le but est essentiellement de produire un effet technique) ainsi qu'avec les monomères et les substances de départ, sont nécessaires à la synthèse des matériaux et articles en matière plastique.

Les auxiliaires de polymérisation peuvent être classés en deux groupes :

- les substances qui introduisent et influencent directement la formation des polymères ; et
- les substances employées pour réaliser les conditions permettant la polymérisation.

Cette résolution concerne uniquement la première catégorie dont des exemples figurent au tableau 1. Il faut noter toutefois que ce tableau n'est pas exhaustif.

N.B. : Cette Résolution est complémentaire de la Directive plastiques 2002/72/CEE en ce qui concerne les auxiliaires de polymérisation.

L'annexe III paragraphe 1. de la directive inclut les substances favorisant la polymérisation (par exemple émulsifiants, surfactants, agents tampons, etc.) mais exclut de son champ d'application les additifs qui sont des substances qui influencent directement la formation des polymères (par exemple catalyseurs).

This document is also available in English: **Resolution AP (92)2 on of control of aids to polymerisation (technological coadjuvants) for plastics materials and articles intended to come into contact with foodstuffs**

**Mots-clés : contrôle de conformité ; additif ; polymère ; revêtement organique ; plastique ; auxiliaire technologique du matériau ; liste positive ; principe d'inertie ; LMG ; LMS ; QM ; critère de pureté ; essai de migration spécifique ; bonnes pratiques de fabrication ; substance non listée ; essai de migration globale ; catalyseur**

---

**Fichier(s) joint(s) (0):**

**Article(s) relatif(s) (0):**

**Lien(s) externe(s): (0):**